



Association pour le Développement
de l'Apiculture en Pays de la Loire



INVITATION A LA FORMATION

« QUEL CONTEXTE REGLEMENTAIRE S'APPLIQUE A LA PRODUCTION APICOLE ? »

L'ADA Pays de la Loire vous invite à participer à la journée de formation « **Quel contexte réglementaire s'applique à la production apicole ?** ».

Jeudi 8 janvier et mardi 10 février 2026

De 9h à 17h30 chaque jour

1 rue des magnolias 49130 Les Ponts-de-Cé

OBJECTIFS :

- Connaître les obligations réglementaires liées à votre activité apicole, en particulier dans le cas de la production et la commercialisation de miel (sécurité alimentaire, paquet hygiène, traçabilité, étiquetage, ...) et être capable de les appliquer sur votre exploitation.
- Connaître et être capable d'utiliser les documents utiles (Cahier de miellerie, registre d'élevage, DUERP, PMS).

AU PROGRAMME :

Examen des différentes obligations réglementaires, en se basant sur les documents liés, à savoir :

- DUERP - Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- PMS - Plan de Maîtrise Sanitaire
- Registre d'élevage
- Cahier de miellerie
- L'étiquetage
- Réglementation diverse

Formateur : Adrian Chartin, animateur de l'ADA Pays de la Loire.

Public ciblé : Apiculteurs professionnels des Pays de la Loire ou porteurs de projets des Pays de la Loire.

Prérequis : Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire.

Durée de la formation : 2x7h + 3h d'accompagnement individualisé entre les deux sessions de formation.

Méthodes de formation : Présentation, échanges entre participants.

Méthodes d'évaluation : Questionnaire de satisfaction à remplir en fin de séance.

Accessibilité aux personnes handicapées : Aménagement possible sur demande auprès d'Adrian Chartin.

Modalités d'inscriptions : Via un questionnaire en ligne, à remplir avant le 5 novembre :

- <https://forms.gle/aiecluD2FJqc6yVV6>

MODALITES PRATIQUES :

Aspects financiers : Formation prise en charge par VIVEA pour les personnes éligibles, pas de frais supplémentaires pour les adhérents directs à l'ADA Pays de la Loire, qu'ils soient apiculteurs professionnels ou porteurs de projets. Les participants non adhérents à l'ADA devront s'acquitter de 120€ par journée de formation s'ils ne sont pas adhérents VIVEA.

Repas du midi : Restaurant ou pique-nique partagé, les modalités vous seront transmises après l'inscription.

A prévoir : Stylo et papier pour la prise de notes, vos documents d'exploitation (registre d'élevage, cahier de miellerie, ...) et ordinateur portable si possible.

Attestation : Délivrance d'une attestation de formation à la fin du cycle de formation.

Contact : Adrian Chartin - 07 76 36 65 50

Précisions sur le déroulé de la formation

La formation aura lieu sur deux journées de 7 heures :

- Le jeudi 8 janvier 2026
- Le mardi 10 février 2026

Entre ces deux journées chaque apiculteur bénéficiera d'un accompagnement individuel de la part du formateur via un rendez-vous sur son exploitation.

PLAN D'ACCÈS

Contact : Adrian Chartin 07 76 36 65 50

Adresse :

Locaux du Bureau Horticole Régional - 1 rue des magnolias 49130 Les Ponts-de-Cé

